



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Département des YVELINES Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE Canton de BONNIERES

COMMUNE DE MAULETTE

Maulette, le 15/02/2022

Monsieur le Maire de Maulette
à
Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux
de MAULETTE

Madame, Monsieur,

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mercredi 23 février 2022 à 19 h 00 salle du conseil municipal

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2021,
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent),
- Demande de subvention DSIL exercice 2022,
- Programme d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers,
- Informations et Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Eric TONDU

